


Numéro	DL200406-KH01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Approbation du compte administratif 2019	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 4 juin 2020 par visioconférence

L'an deux mil vingt le quatre juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, par visioconférence - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire ; approbation du compte administratif 2019 sous la présidence de Madame Séverine MAGDELAINE, Première-Adjointe.

Etaient présents :

Monsieur Claude FROEHLI (sorti pour le vote), Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Madame Béatrice HESS, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Monsieur Patrick FENDER ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur André KUHN ayant donné procuration à Monsieur Henri KRAUTH
- Monsieur Alain MAZEAU ayant donné procuration à Madame Alfonsa ALFANO

Etait absent :

- Monsieur Daniel HAESSIG

Nombre de conseillers présents pour le vote :	30
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	29 mai 2020
Date de publication délibération :	8 juin 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	8 juin 2020

I. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La balance générale du compte administratif de l'exercice 2019 est arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL AUTORISATIONS	COMPTE ADMINISTRATIF
DEPENSES REELLES	25 270 000,00	22 642 030,66
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 656 100,00	4 894 385,38
012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 850 000,00	12 723 079,38
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	140 000,00	69 415,87
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 902 800,00	4 444 131,76
66 - CHARGES FINANCIERES	535 000,00	500 707,06
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	138 100,00	10 311,21
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	48 000,00	
DEPENSES D'ORDRE	3 397 000,00	2 001 897,69
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 347 000,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 050 000,00	2 001 897,69
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 667 000,00	24 643 928,35
SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL AUTORISATIONS	COMPTE ADMINISTRATIF
RECETTES REELLES	28 667 000,00	30 792 478,42
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	466 500,00	453 359,28
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 216 000,00	1 276 927,01
73 - IMPOTS ET TAXES	20 425 500,00	21 096 275,66
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	3 842 500,00	4 819 088,85
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	710 500,00	1 031 181,89
76 - PRODUITS FINANCIERS	4 000,00	3 510,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	112 135,73
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	2 000 000,00	2 000 000,00
RECETTES D'ORDRE	0,00	398,61
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	398,61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 667 000,00	30 792 877,03
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019		6 148 948,68

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAP.	LIBELLE	TOTAL AUTORISATIONS BUDGETAIRES 2019		COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	OPERATIONS REELLES	22 989 400,00	4 370 940,77	5 816 250,25	1 421 102,20
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	12 000,00	560 000,00		994 211,28
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				297 068,00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		3 808 740,77		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 382 500,00	2 200,00	1 380 196,65	2 863,43
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	561 202,00		215 660,52	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	213 910,09		66 501,85	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 647 954,21		1 529 627,17	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 379 095,33		2 038 998,72	125 659,49
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 400,00		1 400,00	1 300,00
2009/06	MAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE DES ARTS	39 175,92		11 363,76	
2009/10	RESTRUCTURATION ET EXTENSION MAIRIE	9 138,28		6 875,35	
2012/01	OPERATION SCHWILGUE	9 093,87		4 451,11	
2014/01	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL	253 930,30		192 557,41	
2014/02	CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	770 000,00		340 655,31	
2019/01	HALL DES SPORTS	310 000,00		3 240,00	
2019/02	POLE PETITE ENFANCE	200 000,00		9 576,00	
2019/03	MAISON DE SERVICES CSC	100 000,00			
2019/04	TRIBUNE VESTIAIRES SCHWEITZER	100 000,00		15 146,40	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	0,00	15 221 459,23	0,00	15 221 459,23
001	SOLDE D'EXECUTION (N-1)		11 691 679,95		11 691 679,95
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		3 529 779,28		3 529 779,28
	OPERATIONS D'ORDRE	181 100,00	3 578 100,00	180 736,49	2 182 235,57
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 347 000,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 050 000,00	398,61	2 001 897,69
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	181 100,00	181 100,00	180 337,88	180 337,88
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	23 170 500,00	23 170 500,00	5 996 986,74	18 824 797,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019					12 827 810,26

Numéro	DL200406-KH01	3/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Après présentation des résultats et discussion,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver, hors la présence de Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2019, étant précisé que les comptes sont présentés en parfaite concordance avec le compte de gestion 2019 établi par le comptable.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 26

Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur André KUHN, Madame Béatrice HESS.

Contre : 4

Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD.

Abstentions : 3

Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO.

Pour extrait conforme

**Le Maire
Claude FROEHLI**



Numéro	DL200406-KH01	4/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Note explicative de synthèse
annexée au compte administratif 2019
Ville d'Ilkirch-Graffenstaden

Conseil Municipal du 4 juin 2020

SOMMAIRE

Analyse de la section de fonctionnement

Capacité d'épargne

Analyse de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019

Bilan des recettes fiscales

Situation de la dette

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le compte administratif 2019.

La loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit des mesures destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. Ainsi son article 107 dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note explicative de synthèse annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être mise en ligne sur le site internet de la commune, après l'adoption par le conseil municipal de la délibération afférente.

Les réalisations budgétaires 2019 sont les suivantes :

✓ Dépenses : 30 640 915,09 euros

✓ Recettes : 49 617 674,03 euros

Numéro	DL200406-KH01	5/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les dépenses de la section de fonctionnement

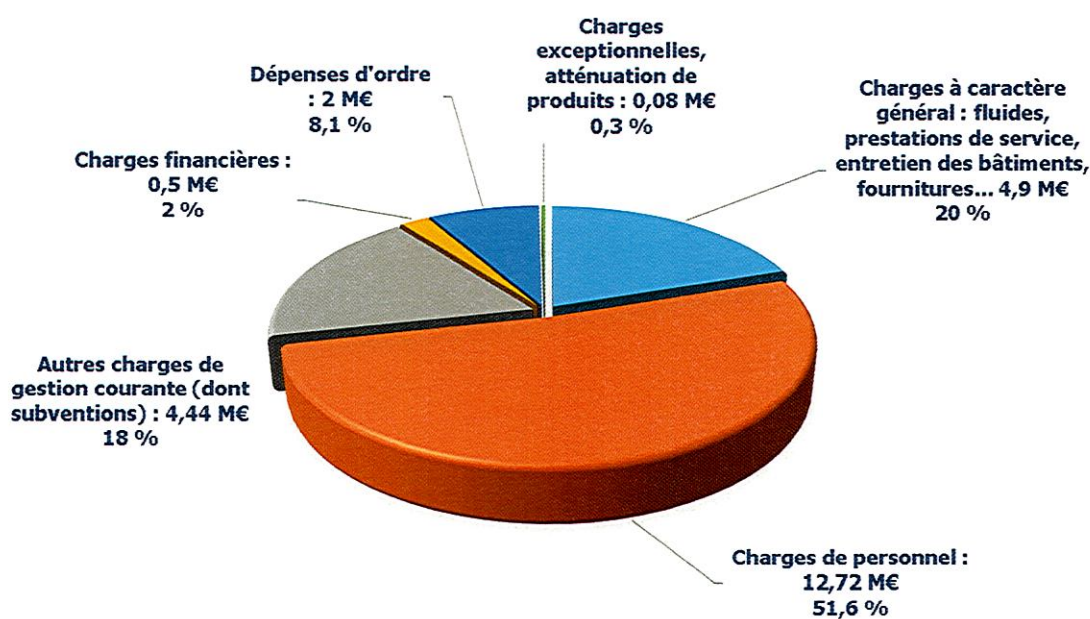
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **24 643 928,35 euros** :

- ✓ **22 642 030,66 euros** en dépenses réelles de fonctionnement, soit 92 % des dépenses totales de la section de fonctionnement,
- ✓ **2 001 897,69 euros** en dépenses d'ordre de fonctionnement, soit 8 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2019	REALISE 2019	% des dép. de fonct.
	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	26 320 000,00	24 643 928,35	
011	Charges à caractère général : fluides, prestations de service, entretien des bâtiments, fournitures ...	5 656 100,00	4 894 385,38	20%
012	Charges de personnel	12 850 000,00	12 723 079,38	51,6%
65	Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 902 800,00	4 444 131,76	18,0%
66	Charges financières	535 000,00	500 707,06	2,0%
042	Dépenses d'ordre	2 050 000,00	2 001 897,69	8,1%
67/68/014	Charges exceptionnelles, provisions, atténuation de produits	326 100,00	79 727,08	0,3%

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



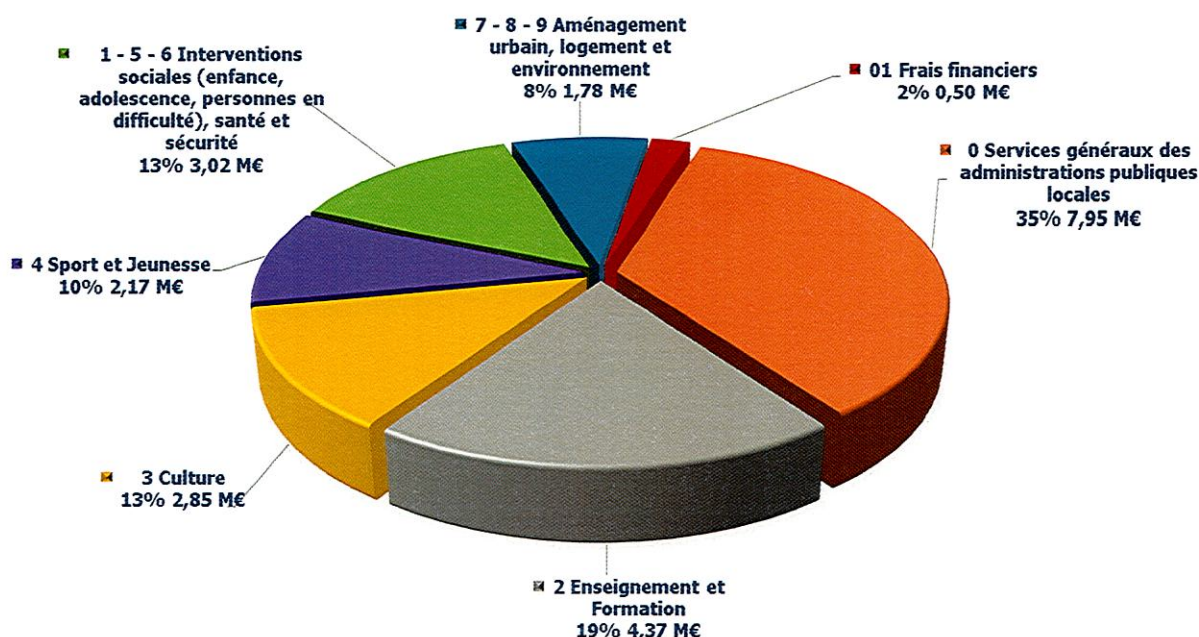
Numéro	DL200406-KH01	6/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

A. Dépenses réelles de fonctionnement

Réalizations des dépenses réelles de fonctionnement : 22 642 030,66 euros

Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement : **93 %**

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteur d'activités :



Quelques ratios financiers permettent de comparer le niveau des dépenses de fonctionnement de la Ville par rapport à la moyenne nationale des communes de même strate démographique (site de la Direction Générale des Finances Publiques) et ainsi d'en apprécier la répartition :

- Charges nettes de personnel / habitant = **446 euros**

Moyenne nationale communes de même strate = 755 euros

- Achats et charges externes (chapitre 011 hors impôts et taxes) / habitant = **175 euros**

Moyenne nationale communes de même strate = 281 euros

- Charges financières / habitant = **18 euros**

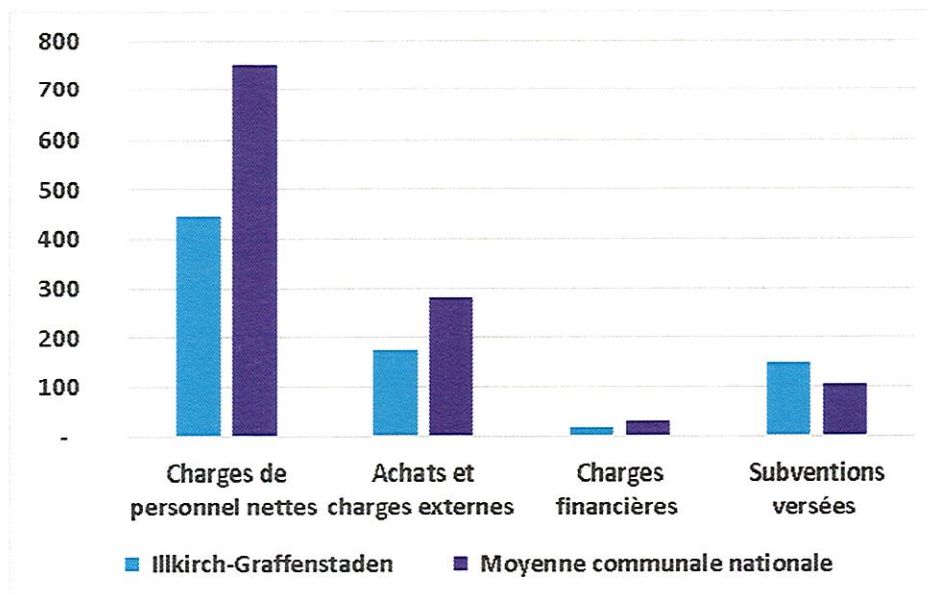
Moyenne nationale communes de même strate = 32 euros

- Subventions / habitant = **150 euros**

Moyenne nationale communes de même strate = 106 euros

Numéro	DL200406-KH01	7/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Graphique des ratios financiers par habitant :



Détail par chapitre :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre « charges à caractère général » affiche un **montant de 4 894 385,38 euros** en 2019. Son évolution est maîtrisée puisque qu'il comptabilisait un montant de 4 896 076,25 euros en 2018.

Les dépenses de ce chapitre sont :

- ✓ Achat de matières et fournitures : 1 599 576,95 euros
- ✓ Services extérieurs (prestations de services, entretien des bâtiments et des biens mobiliers, locations, contrats de maintenance...) : 2 889 923,54 euros
- ✓ Impôts et taxes : 86 821,33 euros
- ✓ Affranchissements et télécommunications : 116 628,40 euros
- ✓ Fêtes et cérémonies, foires, expositions, imprimés et publications : 147 593,06 euros
- ✓ Documentation et formation : 53 842,10 euros

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisent un montant de 12 723 079,38 euros en 2019 soit une augmentation de 89 768,07 euros.

Cette progression est liée au Glissement Vieillesse Technicité pour 60 000 € (avancements d'échelons, de grades et promotions ainsi qu'au transfert prime / points dans le cadre du parcours professionnel, carrières et rémunérations), à l'augmentation du SMIC au 01/01/2019 pour 15 000 € et aux frais d'organisation des élections européennes pour 15 000 €.

Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunération comptabilisés au chapitre 013 « Atténuations de charges », s'élèvent à 12 269 720 euros.

Les charges de personnel nettes servent de base de calcul pour le ratio « charges de personnel par habitant ».

Ratio charges de personnel par habitant : **446 euros**

Moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique : 755 euros

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre d'un montant de 69 415,87 euros. Il est composé à hauteur de 98 % par le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 67 888 euros.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 affiche un montant de 4 444 131,76 euros en 2019, en augmentation de 73 332,82 euros par rapport à 2018.

Principaux postes :

- ✓ **Compte 657362 : Subvention au CCAS** : 180 000 euros
- ✓ **Compte 6574 : Subventions de fonctionnement** : 3 955 821,69 euros
- ✓ **Comptes 653 : Indemnités, frais de missions, cotisations et formation** : 274 925,35 euros

Chapitre 66 - Charges financières :

Les charges financières s'élèvent à 500 707,06 euros, soit une diminution de 52 117,48 euros.

Encours de la dette par habitant au 31/12/2019 : 465 euros

Moyenne nationale des communes de même strate : 1 036 euros

Numéro	DL200406-KH01	9/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre comptabilise les annulations de titres de recettes ainsi que les prix du challenge « Au boulot à vélo » pour un montant de **10 311,21 euros**.

B. Dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leurs contreparties en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Réalisations : **2 001 897,69 euros**

Compte 675 : Sortie d'éléments d'actif du patrimoine : **1 277,36 euros**

Compte 6761 : Différences sur réalisations positives transférées en investissement (plus-values sur cession) : **19 872,73 euros**

Compte 6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles : **1 980 747,60 euros**

II. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **30 792 877,03 euros**, soit une augmentation de 846 970,88 euros par rapport à 2018 :

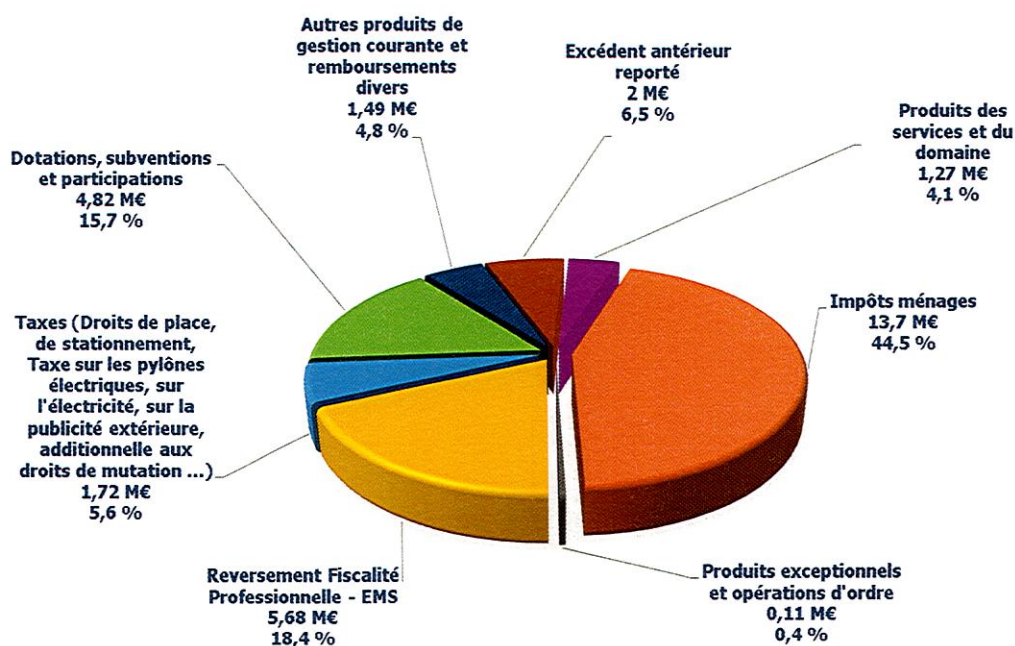
- ✓ 28 792 478,42 euros en recettes réelles de fonctionnement hors report de fonctionnement 2018 (+ 846 572,27 euros)
- ✓ 2 000 000 euros de report de fonctionnement 2018,
- ✓ 398,61 euros en recettes d'ordre de fonctionnement.

Numéro	DL200406-KH01	10/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	LIBELLE	Budget 2019	Réalisé 2019	% des recettes de fonct.
	RECETTE DE FONCTIONNEMENT	28 667 000,00	30 792 877,03	
70	Produits des services et du domaine	1 216 000,00	1 276 927,01	4,1%
73	Impôts ménages	13 180 000,00	13 696 035,00	44,5%
77,042	Produits exceptionnels et opérations d'ordre	2 000,00	112 534,34	0,4%
73	Reversement Fiscalité Professionnelle - EMS	5 680 300,00	5 681 237,00	18,4%
73	Taxes (Droits de place, de stationnement, Taxe sur les pylônes électriques, sur l'électricité, sur la publicité extérieure, additionnelle aux droits de mutation ...)	1 565 200,00	1 719 003,66	5,6%
74	Dotations, subventions et participations	3 842 500,00	4 819 088,85	15,7%
75,76,013	Autres produits de gestion courante et remboursements divers	1 181 000,00	1 488 051,17	4,8%
002	Excédent antérieur reporté	2 000 000,00	2 000 000,00	6,5%

Graphique de répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



Numéro	DL200406-KH01	11/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

✓ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre « Produits des services, du domaine et ventes diverses » affiche un montant de **1 276 927,01 euros**.

Il est composé :

- des redevances des services périscolaires (accueil périscolaire, restauration scolaire) : 708 214,19 euros,
- des redevances des services sportifs : 2 083,50 euros,
- des redevances des services loisirs du centre socio-culturel : 26 155,10 euros,
- des redevances du centre de loisirs sans hébergement : 217 706,51 euros,
- de la redevance de la gravière : 146 008,80 euros,
- de la vente d'électricité : 16 387,70 euros,
- et de recettes diverses (locations diverses, commissions, autres redevances ...) : 160 371,21 euros.

✓ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre, d'un montant de **21 096 276 euros**, comptabilise les éléments suivants :

- les contributions directes : 13 696 035 euros,
- l'attribution de compensation de l'Eurométropole : 5 272 360 euros,
- la dotation de solidarité communautaire : 408 877 euros,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité : 466 786 euros,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 894 392 euros,
- la taxe locale sur publicité extérieure : 123 743 euros,
- les produits divers (taxe sur les pylônes électriques, droits de place et de stationnement...) : 234 083 euros.

✓ Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à **4 819 088,85 euros** pour l'année 2019.

Elles sont constituées des recettes suivantes :

- **Etat - Dotation forfaitaire de fonctionnement** : 1 367 624 euros
- **Etat – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (DSUCS)** : 316 657 euros
- **Participations Conseil Départemental** : 79 132 euros
 - Participation école de musique : 20 613 euros
 - Participation centre socioculturel : 55 019 euros
 - Participation pour le festival « Printemps des Bretelles » : 3 500 euros

Numéro	DL200406-KH01	
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	12/28

- **Participations Eurométropole** : 113 367 euros

Participation fonds de concours école de musique : 41 623 euros

Participation fonds de concours salles de spectacle : 71 744 euros

- **Participations d'autres organismes** : 2 403 831,20 euros

Ce compte enregistre la participation de la **CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse** (CEJ) dans le cadre des activités périscolaires, petite enfance, centre socioculturel, CLSH... pour un montant de **2 196 102,94 euros**.

Se rajoutent d'autres participations pour un montant de **207 728,26 euros** réparties de la manière suivante :

Participation de la CAF pour le fonctionnement du CSC : 86 076,76 euros

Subvention CAF pour le Relais des assistants maternels (RAM) :
14 616,80 euros

Mécénat culturel : 38 000 euros

Subvention LAPE le Grenier : 28 077,16 euros

Remboursement de la Compagnie des Transports Strasbourgeois dans le cadre de l'entretien du tram : 7 566,82 euros

Participation FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes en situation d'handicap dans la fonction publique) : 22 615,91 euros

Subvention CPAM Centre de soins : 10 774,81 euros

- **Compensation exonération taxe d'habitation** : 411 609 euros

- **Compensation exonération taxes foncières** : 38 915 euros

- **Etat - dotation de recensement** : 5 111 euros

- **Etat – dotation taxe d'habitation des logements vacants** : 15 817 euros

- **Etat – CSC** : 2 600 euros

- **Etat – subventions CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires)** pour diverses actions portées par la Ville dont le conseil citoyen, la semaine citoyenne, le service emploi insertion jeunesse... : 28 500 euros

- **Etat – subvention culturelle** : 4 000 euros

- **Etat – FCTVA (partie entretien des bâtiments publics)** : 6 223,22 euros

- **Etat – titres sécurisés** : 21 382,50 euros

- **Etat – élections** : 2 527,78 euros

- **Compensation perte additionnelle des droits de mutation** : 1 792,15 euros

Numéro	DL200406-KH01	13/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

✓ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise un montant de **1 031 181,89 euros**.

Il se compose des deux éléments suivants :

- **Revenus des immeubles** : 202 381,67 euros

Redevances d'occupation des gymnases, locations de salles, loyers : Crèche de l'Ill, Crèche collective des Vignes, Crèche familiale, Halte-Garderie

- **Produits divers de gestion courante** : 878 800,22 euros

Détail des principaux éléments :

Récupération de charges SPL : 402 098,95 euros

Remboursement des soins effectués par le centre de soins : 92 241,72 euros

Récupération de charges diverses activités (logements...) : 143 912,20 euros

Remboursement frais médiathèque : 16 554,39 euros

Remboursement primes CEE énergie : 117 468,64 euros

✓ Chapitre 76 – Produits financiers

Dividende ÉS Energies Strasbourg : **3 510 euros**

✓ Chapitre 77- Produits exceptionnels

Ce chapitre d'un montant de **112 135,73 euros** comptabilise les éléments suivants :

- **libéralités reçues au niveau du Parc Friedel** : 1 443,69 euros
- **dégrèvement taxe foncière** : 1 113 euros
- **apurement des rattachements sur exercices antérieurs** : 42 815,41 euros
- **produits exceptionnels remboursement de sinistres** : 46 012,15 euros
- **produits de cessions d'immobilisations** : 20 751,48 euros

Dont :

Cession d'une parcelle : 6 313 euros

Cessions de véhicules : 11 548 euros

Cessions matériel technique : 2 062 euros

Cessions de décors de Noël : 450 euros

Cessions matériels informatique : 378,48 euros

Numéro	DL200406-KH01	14/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Le chapitre 013 comptabilise un montant de **453 359,28 euros**. Les atténuations de charges sont constituées de remboursements sur charges de personnel (charges de Sécurité Sociale, rémunérations, cessations progressives d'activités) et du remboursement de la part agents des tickets restaurant pour un montant de 150 208,20 euros.

En résumé,

En clôture d'exercice, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de **6 148 948,68 euros**.

CAPACITE D'ÉPARGNE DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

La **capacité d'épargne** permet de mesurer la partie des ressources que la collectivité ne consomme pas dans son train de vie courant et donc de déterminer la **partie des ressources qui peut être affectée au financement des investissements**, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Plusieurs niveaux d'épargne sont à prendre en considération :

- ✓ l'épargne de gestion ou épargne d'exploitation : il s'agit de la différence entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette),
- ✓ l'épargne brute ou autofinancement : il s'agit de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette,
- ✓ enfin l'épargne disponible ou épargne nette : il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

Cette dernière encore appelée capacité d'autofinancement nette du remboursement en capital des emprunts, représente le montant réellement disponible pour investir.

Numéro	DL200406-KH01	15/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Tableau récapitulatif des différents niveaux d'épargne de 2014 et 2019, ainsi que de l'évolution constatée :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
<i>Recettes de gestion</i>	27 069 593	27 835 361	27 122 931	27 668 536	27 694 719	28 676 833	982 114
<i>- Dépenses de gestion</i>	- 21 068 473	- 21 594 732	- 21 080 708	- 21 453 601	- 22 008 446	- 22 131 012	- 122 567
= EPARGNE DE GESTION	6 001 120	6 240 629	6 042 223	6 214 935	5 686 274	6 545 820	859 547
<i>- Intérêts de la dette</i>	- 865 038	- 788 697	- 678 029	- 629 231	- 579 444	- 528 423	51 020
<i>+ Solde produits et charges financières</i>	4 774	- 2 561	3 721	4 212	4 493	3 510	- 983
<i>+ Solde produits et charges exceptionnelles</i>	31 501	- 9 400	207 888	91 253	218 371	81 073	- 137 298
= EPARGNE BRUTE	5 172 357	5 439 971	5 575 803	5 681 169	5 329 694	6 101 980	772 286
<i>- Amortissement de la dette</i>	- 1 255 748	- 1 193 119	- 1 293 113	- 1 320 201	- 1 348 471	- 1 377 973	- 29 503
= EPARGNE DISPONIBLE	3 916 608	4 246 851	4 282 689	4 360 968	3 981 223	4 724 007	742 783

L'épargne disponible 2019 de la Ville s'élève à **4 724 007 euros** représentant une augmentation de 742 783 euros par rapport à 2018 (soit + 18,7 %).

Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- L'évolution contenue des dépenses réelles de fonctionnement correspondant à un pourcentage d'évolution de + 0,32 % soit + 72 272,57 euros alors même que l'évolution des charges de personnel en grande partie engendrée par le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) représente en valeur un montant de 89 768,07 euros soit un pourcentage d'évolution de + 0,7 % et que l'inflation 2019 affiche un pourcentage de + 1,1 %.
- L'encaissement sur l'exercice 2019 des subventions CAF « Contrat Enfance Jeunesse » rattachées à 2018 mais également à 2019 représentant une augmentation par rapport à 2018 de + 1 482 846,70 euros
- L'évolution du produit fiscal, liée notamment à la hausse par l'État des bases des impôts locaux, à hauteur de + 312 346 euros.

Ces évolutions positives ont permis par ailleurs d'absorber des réductions de recettes au niveau des postes suivants : la dotation forfaitaire versée par l'Etat aux collectivités (- 112 446 euros), la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 385 531,45 euros), la prime CEE Electricité (- 78 735,13 euros), le mécénat (- 126 000 euros).

Le niveau de l'épargne disponible de la Ville est **deux fois plus élevé** que la moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à une communauté urbaine à FPU.

Numéro	DL200406-KH01	16/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Epargne disponible par habitant – Ville d’Illkirch-Graffenstaden : **172 euros**

Epargne disponible – moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à une communauté urbaine à FPU : 85 euros.

ANALYSE DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT

I. Les dépenses de la section d’investissement

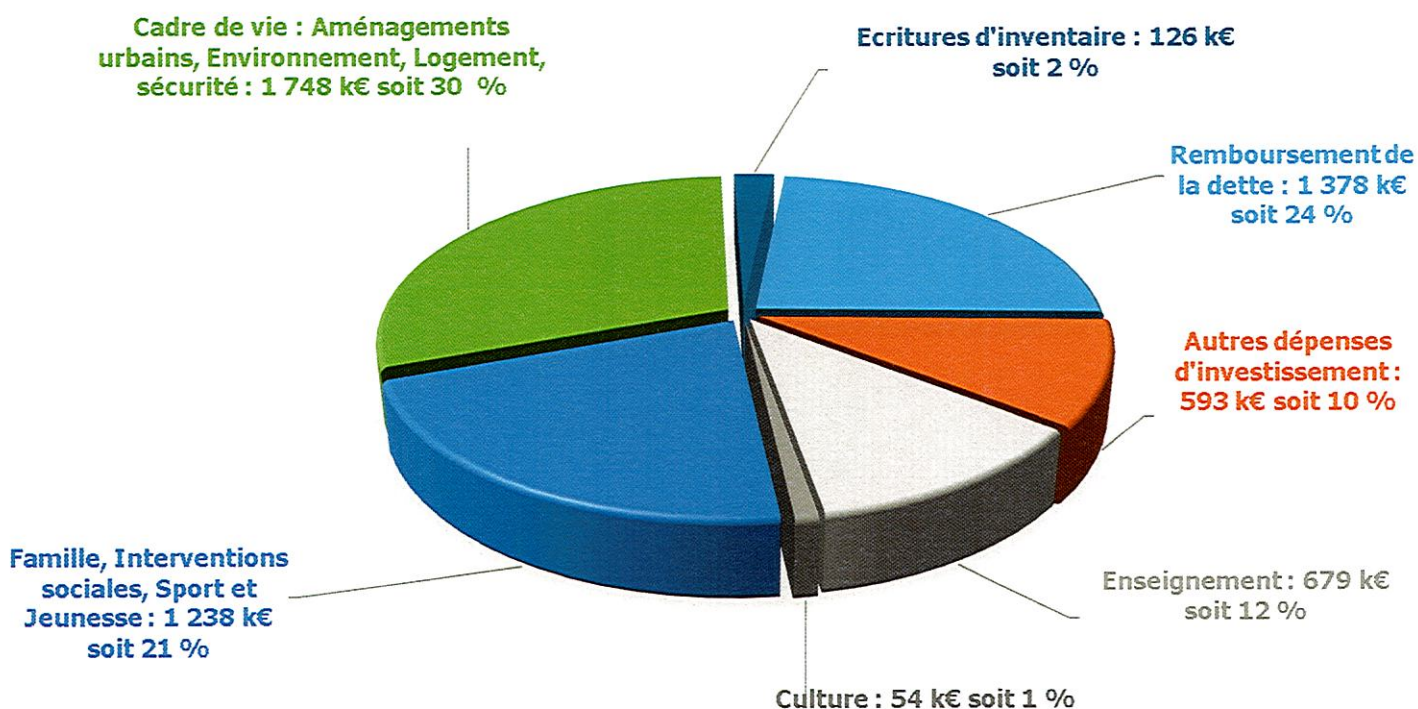
Les dépenses totales de la section d’investissement s’élèvent à **5 996 986,74 euros**.
(5 404 545 euros en 2018)

Elles se décomposent de la façon suivante :

- ✓ 5 816 250,25 euros en dépenses réelles d’investissement (5 277 656,26 euros en 2018),
- ✓ 180 736,49 euros en dépenses d’ordre d’investissement (126 889,44 euros en 2018).

A. Dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement d’un montant de **5 816 250,25 euros** se répartissent comme suit :



Numéro	DL200406-KH01	17/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

✓ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)

Le chapitre « Immobilisations incorporelles » est composé de frais d'études à hauteur de 40 % et d'acquisition de logiciels à hauteur de 58 %.

Réalisations 2019 : **215 660,52 euros**

Restes à réaliser : 82 776,52 euros

Détail des réalisations 2019 :

- **Frais d'études** : 101 034,57 euros
- **Frais d'insertion des marchés publics** : 11 736 euros
- **Logiciels, licences** : 102 889,95 euros

✓ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)

Ce chapitre d'un montant de **1 529 627,17 euros** comptabilise l'ensemble des acquisitions 2019 de la Ville pour un montant 1 403 967,68 euros ainsi que les écritures d'inventaire pour un montant de 125 659,49 euros.

Réalisations 2019 : **1 529 627,17 euros**

Restes à réaliser : 436 580,28 euros

Détail des réalisations 2019 :

- **Plantations d'arbres et d'arbustes** : 8 778,04 euros
- **Autres agencements et aménagements** : 633 002,04 euros
- **Installations générales et agencements** : 3 924,30 euros
- **Autres réseaux** : 11 656,87 euros
- **Matériel et installations techniques** : 287 102,83 euros
- **Matériel de transport** : 173 006,31 euros
- **Matériel de bureau et informatique** : 158 357,24 euros
- **Mobilier** : 51 824,79 euros
- **Autres immobilisations corporelles** : 75 752,16 euros
- **Cheptel** : 563,10 euros
- **Ecritures d'inventaire** : 125 659,49 euros

✓ Chapitre 23 – Immobilisations en cours (hors opérations)

Réalizations 2019 : 2 038 998,72 euros

Restes à réaliser : 795 501,91 euros

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » est constitué de l'ensemble des travaux de la collectivité (à l'exception des chapitres opérations) et notamment des travaux sur constructions, des travaux sur terrains, des travaux permettant l'installation de matériel et outillages techniques.

✓ Chapitres « opérations »

Les programmes votés par opération ont été réalisés à hauteur de **583 865,34 euros**.

N° d'op.	Libellé d'opération	Budget 2019	Réalisation 2019	Reste à réaliser 2019 sur 2020
2009/06	MAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE DES ARTS	39 175,92	11 363,76	9 500,00
2009/10	RESTRUCTURATION ET EXTENSION MAIRIE	9 138,28	6 875,35	2 018,88
2012/01	OPERATION SCHWILGUE	9 093,87	4 451,11	
2014/01	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL	253 930,30	192 557,41	41 361,70
2014/02	CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	770 000,00	340 655,31	
2019/01	HALL DES SPORTS	310 000,00	3 240,00	
2019/02	POLE PETITE ENFANCE	200 000,00	9 576,00	4 560,00
2019/03	MAISON DE SERVICES CSC	100 000,00		
2019/04	TRIBUNE VESTIAIRES SCHWEITZER	100 000,00	15 146,40	17 019,60
		1 791 338,37	583 865,34	74 450,18

Numéro	DL200406-KH01	19/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

✓ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Réalisations : **1 380 196,65 euros**

Compte 1641 : Remboursement du capital de la dette en cours : 1 377 973,28 euros

Compte 165 : Remboursement des cautions pour les jardins familiaux : 2 223,37 euros

✓ Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Réalisations : **1 400 euros**

Ce poste correspond aux dépôts et cautionnements versés.

✓ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Réalisations : **66 501,85 euros**

Restes à réaliser : 44 999,60 euros

B. Dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement s'élèvent à **180 736,49 euros**.

Elles comptabilisent deux catégories de dépenses :

- Moins-values sur cessions immobilières à hauteur de 398,61 euros
- Ecritures de mise à jour de l'inventaire de la Ville par le transfert de « frais d'études » en « immobilisations corporelles en cours » à hauteur de 180 337,88 euros. Ces écritures ont par ailleurs leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement.

Numéro	DL200406-KH01	20/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Les recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **18 824 797 euros**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- ✓ 4 950 881,48 euros en recettes réelles d'investissement (hors reports de l'année 2018),
- ✓ 2 182 235,57 euros en recettes d'ordre d'investissement,
- ✓ 11 691 679,95 euros en excédent reporté de l'exercice 2018.

A. Recettes réelles d'investissement

Le total des recettes **réelles** d'investissement s'établit à **4 950 881,48 euros**.

Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre hors résultat reporté 2018 :

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Réalisation 2019
13	Subventions d'investissement		297 068,00
16	Emprunt d'équilibre	3 808 740,77	
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnements reçus)	2 200,00	2 863,43
27	Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)		1 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	560 000,00	994 211,28
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés	3 529 779,28	3 529 779,28
23	Immobilisations en cours - Inventaire		125 659,49
Total recettes réelles d'investissement		7 900 720,05	4 950 881,48

Numéro	DL200406-KH01	21/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

✓ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre atteint un montant de **994 211,28 euros hors résultat reporté 2018**.

Il comporte les éléments suivants :

Fonds de compensation de la TVA (Partie investissement) : 610 794,86 euros

Taxe d'aménagement : 383 416,42 euros

✓ Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Ce chapitre récapitule les subventions d'équipement reçues par la Ville (Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental et autres organismes), pour un montant de **297 068 euros**.

Création salle périscolaire – opération Schwilgué :

Subvention d'équipement Conseil Départemental : versement du solde soit **25 760 euros**
(subvention totale : 128 800 euros)

Rénovation thermique école maternelle Nord :

Subvention d'équipement Région Grand Est : versement premier acompte de **49 824 euros**
(subvention totale : 166 079 euros)

Rénovation thermique école maternelle des Vergers :

Subvention d'équipement Région Grand Est : versement du solde soit **34 204 euros**
(subvention totale : 51 565 euros)

Restructuration école maternelle Lixenbuhl :

Subventions d'équipement Région Grand Est (ossature bois, rénovation thermique, efficacité énergétique) : versement du solde soit **79 732 euros** (subvention totale : 269 134 euros)

Rénovation sol souple extérieur crèche collective des Vignes :

Subvention d'équipement CAF : **3 048 euros**

Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) :

Subvention d'équipement Etat : **104 500 euros** (Eclairage public du Tram)

Numéro	DL200406-KH01	
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	22/28

✓ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 2 863,43 euros

Encaissement des cautions pour les jardins familiaux : 2 863,43 euros

✓ Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 125 659,49 euros

Ecritures de transfert des comptes d'immobilisations en cours (travaux d'inventaire) :
125 659,49 euros

Ces écritures ont leurs contreparties en dépenses réelles d'investissement au chapitre 21
« Immobilisations corporelles » - comptes 2128, 2135, 2181.

B. Recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre de la section d'investissement affichent un montant de **2 182 235,57 euros**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : 180 337,88 euros**
- **Opérations d'ordre de transferts entre sections : 2 001 897,69 euros**

Ces opérations ont leurs contreparties en dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

(Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles :
1 980 747,60 euros, Différences sur réalisations positives transférées en investissement - plus-value sur cessions : **19 872,73 euros**, Sortie d'éléments d'actif du patrimoine : **1 277,36 euros**).

En clôture d'exercice, la section d'investissement dégage un résultat de 12 827 810,26 euros.

Numéro	DL200406-KH01	23/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019

Le résultat global de clôture correspond au cumul :

- du résultat de la section d'investissement corrigé du besoin de financement des restes à réaliser
- et du résultat de la section de fonctionnement.

Il s'élève en 2019 à **17 542 440,45 euros** comme détaillé ci-dessous :

Excédent de la section d'investissement 2019 (a)	12 827 810,26
Besoin de financement des restes à réaliser 2019 sur 2020 (b)	- 1 434 318,49
Résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser (a+b)	11 393 491,77
Résultat de fonctionnement 2019	6 148 948,68
<u>RESULTAT 2019 CUMULE</u>	<u>17 542 440,45</u>

BILAN DES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales 2019 comptabilisent un montant de **19 843 613 euros**.

Il s'agit de la somme des produits liés aux impôts locaux y compris les rôles supplémentaires (13 696 035 euros), de l'attribution de compensation (5 272 360 euros), de la dotation de solidarité communautaire (408 877 euros) et des compensations de l'Etat au titre des exonérations (466 341 euros).

Ce produit représente **46 % des recettes réelles totales** (hors résultat antérieur reporté et dettes et emprunts assimilés) et **48 % des recettes réelles de fonctionnement** (hors résultat antérieur reporté et recettes exceptionnelles).

Numéro	DL200406-KH01	24/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

La taxe d'habitation

En 2019, la taxe d'habitation représente un montant de **7 169 939 euros**, soit 34 % des recettes fiscales globales.

L'article 5 de la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a instauré, à compter des impositions de 2018, un dégrèvement progressif de taxe d'habitation permettant à 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Ainsi, pour les exercices 2018 et 2019, 80% des contribuables ont bénéficié du dégrèvement de leur taxe d'habitation de la façon suivante :

- dégrèvement de 30% en 2018,
- dégrèvement de 65% en 2019.

Lors de ces deux exercices, l'Etat a compensé intégralement le manque à gagner des collectivités sans modifier leur panier fiscal dans l'attente de la réforme globale de la fiscalité. Les collectivités ont donc pu bénéficier de la dynamique de leurs bases d'imposition.

Produit de la taxe d'habitation depuis 2014

Année	Taux	Produit fiscal (source : état fiscal 1288 M)	Allocations compensatrices	Total taxe d'habitation
2014	17,03%	5 993 673	223 834	6 217 507
2015	17,03%	6 187 464	289 216	6 476 680
2016	17,03%	6 310 954	206 835	6 517 789
2017	17,03%	6 426 920	358 546	6 785 466
2018	17,03%	6 517 899	380 173	6 898 072
2019	17,03%	6 758 330	411 609	7 169 939

Taux de la taxe d'habitation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden : 17,03 %

Taux moyen de la taxe d'habitation des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à une communauté urbaine à fiscalité professionnelle unique : 20 %

Le produit de la taxe d'habitation 2019 augmente de 3,94 % représentant un montant de 271 867 euros.

Numéro	DL200406-KH01	25/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Les taxes foncières

Avec un produit de **6 937 233 euros en 2019**, les taxes foncières représentent 35 % des recettes fiscales globales.

Produit des taxes foncières depuis 2014

Année	Taux de la taxe foncière sur les prop. bâties	Produit fiscal (source : état fiscal 1288 M)	Compens. pour abatt. pers. de condition modeste	Compens. pour exonération de certains immeubles	Taux de la taxe foncière sur les prop. non bâties	Produit fiscal (source : état fiscal 1888 M)	Compens. taxe foncière sur les prop. non bâties	Total taxes foncières (euros)
2014	14,91%	6 297 651	14 475		59,00%	46 718	5 490	6 364 334
2015	14,91%	6 438 291	8 781	11 507	59,00%	49 411	5 003	6 512 993
2016	14,91%	6 441 729	5 634	9 847	59,00%	49 214	4 540	6 510 964
2017	14,91%	6 542 327	3 095	29 791	59,00%	47 601	4 213	6 627 027
2018	14,91%	6 729 269	3 215	31 130	59,00%	47 871	3 681	6 815 166
2019	14,91%	6 849 021	3 367	31 868	59,00%	49 297	3 680	6 937 233

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden : 14,91 %

Taux moyen de la taxe foncière sur les propriétés bâties des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à une communauté urbaine à fiscalité professionnelle unique : 23,19 %

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden : 59 %

Taux moyen de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à une Communauté Urbaine à Fiscalité Professionnelle Unique : 54,25 %

Les allocations de compensation de taxe professionnelle

1) L'attribution de compensation

En raison de la mise en place de la taxe professionnelle unique, l'Eurométropole de Strasbourg a l'obligation de verser aux communes, une **attribution de compensation**.

Attribution de Compensation depuis 2008 :

De 2008 à 2012 : 5 256 307 euros

2013 : 5 263 186 euros

Augmentation en 2013 de 6 879 euros en raison du transfert de la compétence « NUMERIQUE » du SICASSO (Syndicat Intercommunal de Câblage Strasbourg Sud-Ouest) à la Communauté Urbaine de Strasbourg

2014 / 2015 : 5 263 186 euros

2016 / 2017 : 5 359 092 euros

Augmentation en 2016 de 95 906 euros en raison du transfert à l'Eurométropole de la compétence « organisation de la distribution d'énergie » validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 novembre 2015.

2018 : 5 272 360 euros soit – 86 732 euros de diminution

Réduction de 86 732 euros de l'attribution de compensation validée par la CLECT du 6 juillet 2017, suite à l'arrêt du versement par le concessionnaire (compétence distribution d'énergie transférée à l'EMS en 2016) de la redevance spéciale sur investissement pour ce même montant.

En 2019, le montant est resté fixe par rapport à 2018 car aucun transfert de charges n'a été opéré.

2) La dotation de solidarité communautaire

Afin de compenser la perte de dynamisme fiscal des communes consécutive au passage à la taxe professionnelle unique, l'Eurométropole de Strasbourg accorde à ces dernières **une dotation de solidarité communautaire.**

Evolution de la Dotation de Solidarité Communautaire depuis 2008 :

2008 : 405 664 euros

2009 : 394 038 euros

De 2010 à 2017 : 383 777 euros par an

2018 : 393 773 euros

Maintien des critères « revenu » pour 40 %, « potentiel fiscal » pour 40 % et « effort fiscal » pour 20 % avec lissage de 2018 à 2022 de l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire afin d'atteindre le niveau de la dotation cible en 2022 de 433 759,16 euros.

2019 : 408 877 euros

Numéro	DL200406-KH01	27/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

SITUATION DE LA DETTE DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de **12 780 434,35 euros**.

Encours de la dette par habitant au 31/12/2019 : **465 euros**

Moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à une communauté urbaine à fiscalité professionnelle unique : **1 036 euros**

L'encours de la dette demeure ainsi nettement inférieur à la moyenne nationale pour une commune de même strate.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	Encours de la dette au 31/12/N
2019	1 377 973	528 423	1 906 397	12 780 434
2020	1 408 763	476 116	1 884 879	11 371 671
2021	1 440 897	422 464	1 863 361	9 930 774
2022	1 474 434	367 410	1 841 844	8 456 340
2023	1 509 434	310 892	1 820 326	6 946 906
2024	1 545 963	252 846	1 798 808	5 400 943
2025	1 584 086	193 204	1 777 291	3 816 857
2026	1 623 875	131 898	1 755 773	2 192 982
2027	1 582 068	68 854	1 650 922	610 913
2028	610 913	14 100	625 013	0
TOTAL GENERAL	14 158 408	2 766 207	16 924 615	

CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA VILLE

La capacité de désendettement d'une commune se calcule de la manière suivante :

Encours de la dette / Epargne brute

L'Épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Numéro	DL200406-KH01	28/28
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Ce ratio permet de répondre à la question suivante : **en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?**

Calcul de la capacité de désendettement de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden :

Encours de la dette au 31/12/2019 (12 780 434 euros) / Epargne brute 2019 (6 101 980 euros).

On obtient une capacité de désendettement de 2 ans et 1 mois, ce qui signifie que la Ville d'Illkirch-Graffenstaden pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute, dans ce délai.